

Quels sont les moyens disponibles pour les quartiers prioritaires ? Qui finance quoi ? Quel est le bon calendrier pour déposer son projet ? Les contrats de ville signés à l'été 2015 portent l'engagement des nombreux partenaires mobilisés au profit des quartiers en difficulté. Préalable à l'intervention des crédits spécifiques, les institutions se sont également engagées à renforcer leurs moyens de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et de veille active.

Si l'engagement du plus grand nombre est à saluer, il complexifie néanmoins le paysage des soutiens mobilisables au profit des porteurs de projet. Pour faciliter le partage de l'information disponible en Nord Pas-de-Calais, l'IREV propose de rassembler les modalités de soutien des projets en les relayant de manière pérenne sur son site internet.

## Mode d'emploi

Inscrite dans la rubrique "La politique de la ville en région" (qui présente les territoires et dispositifs déployés en Nord Pas-de-Calais), cette page a vocation à rassembler :

- les modalités de programmation des crédits de la politique de la ville (modalités d'intervention départementales de l'Etat et des collectivités dans le cadre des contrats de ville, modalités d'intervention du Conseil Régional) ;
- les modalités de soutien des projets (appels à projets notamment) relevant des différents partenaires (collectivités, ARS, CAF... )
- les moyens mobilisables auprès des fondations lorsque les publics ou territoires éligibles concernent les quartiers en difficulté du Nord Pas-de-Calais.

Pour s'y retrouver, **deux modalités de tri** sont proposées sous forme de "filtre" :

- par financeur ;
- par thématique du projet.

Pour alimenter cette rubrique, l'IREV s'attachera à solliciter les différentes institutions mobilisées pour qu'elles nous transmettent les informations nécessaires, en parallèle une veille spécifique complémentaire pourra être menée. Pour nous transmettre ces informations : [\\_\\_](#) [1] et [h.guiter@irev.fr](mailto:h.guiter@irev.fr) [2]

NB : Les modalités de programmation retenues dans chaque contrat de ville ne figureront pas dans cette rubrique, les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de la collectivité pilote du contrat de ville de leur territoire pour connaître les modalités de soutien. Les coordonnées sont disponibles dans la rubrique "[Dispositifs> Contrat de ville](#)" [3] de chaque territoire.

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [4]

Dates: Mercredi 30 septembre 2015 - 02:00

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [5]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [6]

Publié le 30 septembre 2015

**URL de la source (modifié le 30/09/2015 - 17:37):** <https://www.irev.fr/actualites-0/rubrique-les->

financements-de-quoi-sagit-il

**Liens**

- [1] <mailto:contct@irev.fr?subject=financements>
- [2] <mailto:h.guiter@irev.fr>
- [3] <https://www.irev.fr/types-dispositifs/contrat-ville>
- [4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4314>
- [5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>
- [6] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>